

VILLE DE DIJON

Le Maire de la Ville de DIJON

VU :

- Le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R2162-15 et suivants ;
- La délibération du conseil municipal de la ville de Dijon du 05 décembre 2022, approuvant le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif au projet de déconstruction reconstruction et rénovation du groupe scolaire Joséphine BAKER

ARRETE**Article 1 :**

Conformément aux articles R. 2162-22 et suivants du Code de la Commande Publique, un jury est constitué afin d'examiner les candidatures et les projets.

Article 2 :

La présidence du jury sera assurée par Monsieur Franck LEHENOFF, 10^{ème} adjoint au maire de Dijon, délégué à l'éducation et la restauration scolaire bio et locale.

Article 3 :

Le jury est par ailleurs composé comme suit :

- **Au titre des membres de la Commission d'Appel d'Offres :**

Titulaires :

- Madame Dominique MARTIN-GENDRE
- Madame Nadjoua BELHADEF
- Monsieur Jean-Paul DURAND
- Madame Catherine DU TERTRE
- Monsieur Stéphane CHEVALIER

Suppléants :

- Monsieur Fabien ROBERT
- Monsieur Christophe BERTHIER
- Monsieur Patrice CHATEAU
- Monsieur Marien LOVICHY
- Monsieur Laurent BOURGUIGNAT

♦ Au titre des personnes qualifiées :

Titulaires :

- Monsieur Laurent DESSAY, directeur de projet DGD Urbanisme et Environnement
- Monsieur Gilles Garby - Architecte, directeur MAB
- Monsieur Xavier Hochart - Architecte, directeur CAUE 21
- Monsieur Laurent DOSSE - Architecte, consultant MIQCP

Suppléants :

- Madame Armelle VOINIER - architecte
- Monsieur Jean Paul HARDOUIN - architecte

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé aux intéressés ainsi qu'à Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de DIJON, chargé d'en assurer l'exécution.

Le présent arrêté sera publié conformément à la loi et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à DIJON, le 24/03/2023

Le Maire,

François REBSAMEN

Ancien Ministre

François

REBSAMEN



Signature numérique
de François
REBSAMEN

Date : 2023.03.27
13:46:16 +02'00'

